



## Communiqué de presse

26 mai 2020

### **Foyers de travailleurs migrants : L'Unaf plaide pour une individualisation de l'ensemble des logements à l'horizon de 2026.**

**La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, en augmentant significativement le nombre de foyers traités chaque année.**

Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, qui a conduit depuis 1997, à la transformation de plus de 500 établissements, a pris un retard important malgré une forte mobilisation des gestionnaires. Il reste encore quelques 150 foyers à transformer dont la moitié en Ile-de-France. Parmi les causes diverses de ce retard, peuvent notamment être citées : les difficultés à trouver du foncier pour la réalisation des projets, la réticence des maires au maintien des capacités d'accueil, les difficultés à mener les opérations lorsque les besoins de relogement temporaire sont importants ou à l'impossibilité de mobiliser un financement suffisant.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de généraliser l'individualisation des logements à un horizon le plus proche possible, ce qui implique la définition d'un plan de relance volontariste, avec à la fois une nouvelle révision de la liste des établissements restant à traiter, une programmation des projets en concertation avec les gestionnaires et l'adoption de dispositions permettant de surmonter les obstacles à la mise en œuvre.

L'Unaf formule plusieurs propositions, à retrouver sur son site internet ([unaf.org](http://unaf.org)), notamment :

- une programmation volontariste définie en concertation avec les gestionnaires, dans un cadre pluriannuel, prenant en compte les spécificités des territoires,
- une facilitation dans la mise à disposition du foncier, en mobilisant les services de l'Etat pour l'identification des fonciers nécessaires à la réalisation des opérations,
- une accélération et une simplification du processus décisionnel en redéfinissant les modalités de validation des projets, avec une unification du processus de décision,
- un renforcement des moyens financiers en définissant des montants de subvention cohérents avec les objectifs de limitation des taux d'effort pour les résidents,
- une facilitation des opérations de relogement transitoire en mettant à disposition des logements vacants dans ce cadre, en finançant des sites de desserrement transitoire ou encore en appuyant financièrement le coût de désamiantage des démolitions ou réhabilitations,
- une revalorisation de l'aide à la gestion locative sociale.

Alors qu'au rythme actuel, le plan de traitement pourrait s'achever au mieux d'ici 10 ans, l'Unaf plaide pour une relance ambitieuse permettant une individualisation de l'ensemble des logements d'ici 2026.

Ce plan de relance doit s'intégrer dans la mise en œuvre d'une stratégie plus globale de développement de l'offre de logement en résidence sociale dans le cadre de la politique du logement d'abord, tout particulièrement dans les zones tendues.

**UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ**

\*\*\*

**A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné**

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, Directeur Général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 140 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, et contribue à la professionnalisation du secteur.

**Contacts Presse :**

**Unaf** - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

[virginie.camelin@unaf.org](mailto:virginie.camelin@unaf.org)

**Agence Bpr France** – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

[pierre@bprfrance.com](mailto:pierre@bprfrance.com)

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

[sophie@bprfrance.com](mailto:sophie@bprfrance.com)

**UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ**